

J'ai bien aimé la seconde intervention car : « J'avais quelque chose à dire » Le droit qui m'a le plus intéressé est le droit à la protection contre la violence sexuelle que j'ai eu trop de problèmes avec la violence sexuelle. Le droit qui m'a le plus intéressé est « le droit à la vie et au développement car « Chaque enfant devrait avoir le droit de grandir et de vivre. Il ne devrait pas y avoir de condamnation à mort pour les enfants » Le droit qui m'a le plus intéressé est « les droits des enfants en général parce que je suis une enfant » J'ai beaucoup aimé la seconde intervention car « on a eu le droit de parler de nos idées, de nos choses et de nos problèmes sur ce qui nous a été dit. Le droit qui m'a le plus intéressé est le droit à la protection contre la maltraitance parce que j'ai beaucoup d'amis qui subissent ça et que je ne suis pas du tout d'accord » J'ai beaucoup aimé la seconde intervention « parce que cela nous apprend des choses sur le monde, la vie et on se sent en confiance » Le droit qui m'a le plus intéressé est le droit à la protection contre la discrimination « car cela prouve que même si l'on vient de plusieurs pays différents, on est tous égaux » Le sujet qui m'a le plus intéressé est celui des enfants soldats « parce que si l'enfant veut défendre son pays, ce ne devrait pas être interdit » Le sujet qui m'a le plus intéressé est celui des enfants soldats « parce que c'est très touchant et que les enfants ne demandent pas à être soldat »



# **LES JEUNES AMBASSADEURS DE LA DEFENSEURE DES ENFANTS**

**2007**

## *PREAMBULE*

*Dans le cadre des fonctions qui lui ont été conférées par la loi du 6 mars 2000, La défenseure des enfants est investie de trois missions principales*

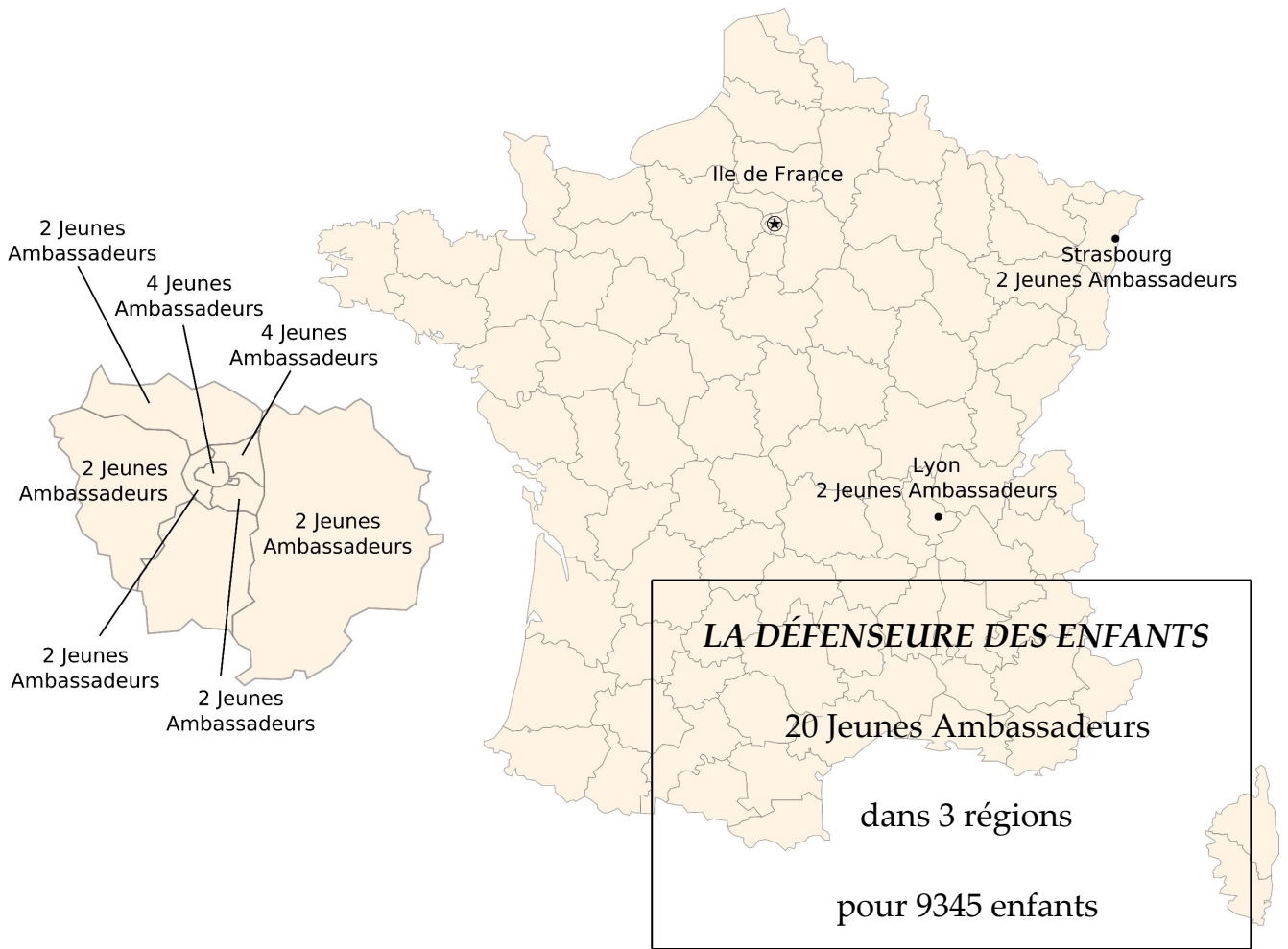
Elle reçoit, analyse et tente de régler les réclamations individuelles de mineurs ou de leurs représentants légaux à propos de situations dans lesquelles les droits de l'enfant n'auraient pas été respectés et qui n'ont pu être résolus de manière satisfaisante par les diverses institutions.

Elle identifie les questions de société et les dysfonctionnement collectifs qui font obstacle à l'application des droits de l'enfant et élabore des propositions de réformes de pratiques ou de textes législatifs afin que les droits des enfants soient mieux respectés.

Elle met en place des actions de formation ou d'information sur ces thèmes. C'est dans ce cadre que la Défenseure des enfants a mis en place le programme :

*« Les Jeunes Ambassadeurs  
de la Défenseure des Enfants »*

|   |           |
|---|-----------|
| <u>PREAMBULE.....</u>   | <u>2</u>  |
| <u>I. Constats et nécessité.....</u>  | <u>5</u>  |
| <u>1. Une information insuffisante et une méconnaissance des droits de l'enfant.....</u>  | <u>5</u>  |
| <u>2. Une méconnaissance du rôle du Défenseur des enfants.....</u>  | <u>5</u>  |
| <u>3. La nécessité d'un esprit et d'un comportement citoyen.....</u>  | <u>5</u>  |
| <u>III. Les moyens.....</u>   | <u>7</u>  |
| <u>1. Deux grands partenaires.....</u>  | <u>7</u>  |
| <u>1.1 Unis-Cité à travers le Service Civil Volontaire.....</u>   | <u>7</u>  |
| <u>1.2 L'Education Nationale à travers 82 collèges pour environ 7875 enfants</u><br><u>Avec Unis-Cité, le Défenseur des enfants a souhaité étendre les interventions à un public plus large d'enfants durant les périodes de congés scolaires et les mercredis.....</u> | <u>8</u>  |
| <u>2.2 Le développement d'interventions spécialisées pour environ 130 enfants</u>   | <u>9</u>  |
| <u>IV. Déroulement du 29 janvier au 13 juillet 2007.....</u>  | <u>12</u> |
| <u>Une première visite intitulée rencontre pédagogique a permis aux Jeunes Ambassadeurs de prendre contact avec la direction et l'équipe enseignante, afin de leur présenter le programme et d'organiser une coordination. ....</u>                                     | <u>15</u> |
| <u>AUTRES (conférences, salons,...).....</u>  | <u>25</u> |
| <u>ACADEMIE.....</u>  | <u>26</u> |
| <u>CRETEIL.....</u>   | <u>26</u> |
| <u>PARIS.....</u>   | <u>33</u> |



## **I. Constats et nécessité**

Deux constats ont amené Dominique Versini à lancer le programme Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants.

### **1. Une information insuffisante et une méconnaissance des droits de l'enfant**

En effet, il apparaît que les droits de l'enfant tels qu'inscrits dans la Convention Internationale des droits de l'enfant et tels qu'appliqués en droit français sont méconnus des enfants et des adultes, tant des professionnels que de l'entourage proche des enfants.

### **2. Une méconnaissance du rôle du Défenseur des enfants**

Le Défenseur des enfants est une autorité indépendante que les enfants peuvent directement saisir s'ils estiment qu'un de leurs droits fondamentaux est bafoué. Il est ainsi primordial de rapprocher le Défenseur de ses interlocuteurs premiers : les enfants.

### **3. La nécessité d'un esprit et d'un comportement citoyen**

Le civisme fait partie inhérente de l'éducation. A partir des droits fondamentaux de l'enfant, celui-ci offre une véritable opportunité éducative de la relation à l'autre, du respect de l'autre et du collectif.

## **II. Objectifs du programme Jeunes Ambassadeurs**

Fort de ces constats deux grands axes de travail ont été arrêtés :

- une meilleure visibilité du Défenseur des enfants,
- une promotion plus large de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce programme vise donc des objectifs forts :

### **1. Informer, éduquer, développer l'esprit de citoyenneté**

Une **information claire et directe** quant aux droits fondamentaux permet aux enfants et aux adultes de s'approprier de manière plus aisée leurs droits et devoirs. Ainsi une meilleure connaissance des droits de l'enfant offre aux enfants la **possibilité d'en exiger le respect**, ce ci non seulement pour eux-mêmes mais également pour leur pairs et dans leurs relations avec eux.

### **2. Agir plus finement et plus rapidement dans les situations difficiles**

De même, **une meilleure visibilité** du rôle et de la place de la Défenseure des enfants renforce sa mission première qui est de défendre les droits de l'enfant. Garante du respect et de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Défenseure des enfants peut ainsi être sollicitée quand il est encore aisé d'agir et ainsi mettre en œuvre des moyens de médiation.

### ***III. Les moyens***

#### **1. Deux grands partenaires**

##### **1.1 Unis-Cité à travers le Service Civil Volontaire**

**Les vingt** « Jeunes Ambassadeurs de la Défenseure des enfants » ont été recrutés dans le cadre du **service civil volontaire**, récemment mis en place par le gouvernement. Le recrutement a été réalisé en partenariat avec **l'association Unis-Cité**<sup>1</sup>, **agrée par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.**

L'association Unis-Cité a pris, avec la Défenseure des enfants, le parti de favoriser la diversité dans le recrutement des volontaires ; les Jeunes Ambassadeurs ont ainsi des parcours personnels et professionnels très différents.

**Le recrutement a donc été réalisé avec une attention particulière aux âges, à la mixité sociale et à la diversité des cursus :**

- Une répartition par tiers des tranches d'âges : de 18/21ans, 22/23 ans et de 24/25ans.
- Des niveaux d'études divers: niveau terminale, bac, BTS , licences, masters.
- Des champs d'études variés : sociologie, droit, communication, commerce, gestion.
- Des cursus professionnels dans les secteurs de l'animation, l'aide à la personne, le secteur de la communication et du commerce.

---

<sup>1</sup> Depuis onze ans, cette association permet à tout jeune volontaire de s'investir pour six ou neuf mois dans des missions de solidarité tout en leur offrant un encadrement pour leur avenir citoyen et professionnel. Unis-Cité assure ainsi la formation civique des jeunes volontaires et les accompagne dans la mise en place de leur projet professionnel. Les jeunes bénéficient d'un contrat de 26 heures par semaine indemnisé à hauteur de 600 € par mois.

Depuis janvier 2007, l'association propose également **une mission unique**, celle du Défenseur des enfants. Cependant, malgré le caractère apparent de mission unique, la mission Défenseur recouvre une succession d'actions et de champs d'action qui font de ce programme Jeunes Ambassadeurs un programme enrichissant.

## 1.2 L'Education Nationale à travers 82 collèges<sup>2</sup> pour environ 7875 enfants<sup>3</sup>

**Le partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale est au centre du programme Jeunes Ambassadeurs.** La cible première de ce programme sont les **élèves de classes de 5<sup>ème</sup>** pour lesquels le programme d'Education civique inclut une découverte de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Cette opération s'inscrit notamment dans le cadre des dispositions du décret du 12 juillet 2006 qui prévoit un « **socle commun de connaissances et de compétences** », dans le **sixième pilier intitulé « civisme »**. En effet, la promotion des droits de l'enfant s'inscrit dans des logiques communes à l'Education nationale et au Défenseur des enfants à savoir une sensibilisation aux problématiques sociales et civiques à destination des enfants.

**Projet expérimental, le programme s'est adressé, pour le premier semestre 2007, aux académies de Paris, Créteil, Versailles, Lyon et Strasbourg.**

## 2. Autres lieux d'intervention

### 2.1 17 centres sociaux pour environ 560 enfants<sup>4</sup>

Avec Unis-Cité, le Défenseur des enfants a souhaité étendre les interventions à **un public plus large d'enfants** durant les périodes de congés scolaires et les mercredis.

Les vacances scolaires ont offert « un temps autre » que les jeunes ambassadeurs ont pu mettre au service d'enfants accueillis dans des services spécialisés.

Ainsi les centres sociaux ont ouvert une perspective de contacts variés, mêlant enfants de tous âges, et adultes : parents et animateurs.

7 centres sociaux ont accueilli les Jeunes Ambassadeurs : en Ile de France, sur les départements du 93, 94, et pour la ville de Paris (11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, et 18<sup>ème</sup> arrondissements), 2 centres sociaux à Lyon et 8 centres sociaux à Strasbourg.<sup>5</sup>

Cette nouvelle démarche a donné la possibilité aux Jeunes Ambassadeurs de proposer aux enfants des projets d'animations plus élaborés.

---

<sup>2</sup> voir annexe p. 27 à 32: liste des collèges ayant accueillis les Jeunes Ambassadeurs

<sup>3</sup> voir annexe p. 26 : tableau du nombre approximatif d'enfants rencontrés dans le milieu scolaires

<sup>4</sup> voir annexe p. 33 : tableau du nombre approximatif d'enfants rencontrés dans les centres sociaux

<sup>5</sup> voir annexe p. 34 à 36 : liste des centres sociaux ayant accueillis les Jeunes Ambassadeurs



## 2.2 Le développement d'interventions spécialisées pour environ **130 enfants**<sup>6</sup>

L'idée de développer des interventions élargies à un autre public doit prendre en compte la particularité d'enfants accueillis dans des structures spécialisées.

Ces interventions spécialisées ont été organisées, sous forme de pôles, les mercredis après-midi et pendant la dernière période du programme : dans les hôpitaux, les centres d'accueil, les classes d'enfants porteurs de handicaps, mais aussi dans les instances participatives de jeunes telles que les Conseils municipaux d'enfants.

Les Jeunes Ambassadeurs ont pu choisir leur pôle en fonction de leurs préférences et de leurs centres d'intérêts. Leur premier vœu ou deuxième vœu ont été respectés le plus souvent. Ils ont travaillé par **groupe de quatre** expérimentant ainsi une autre configuration du travail en équipe.

Les pôles d'interventions spécialisées sont également le temps de **travaux plus approfondis**. Les Jeunes Ambassadeurs ont mené des recherches sur le thème choisi afin de rédiger un **rapport complet de leur activité**.

Chaque pôle d'intervention spécialisée a été mis en place avec la collaboration de certains correspondants territoriaux, tuteurs des Jeunes Ambassadeurs. Dans chacun de ces pôles, les Jeunes Ambassadeurs ont également travaillé en étroite collaboration avec le personnel des structures d'accueil.

### **2.2.1**      *L'enfant accueilli, l'enfant protégé*

Les enfants pour lesquels a été mise en place une mesure éducative administrative (AEMO) ou judiciaire (OPP), ont également été informés. Ils ont pu s'exprimer au travers d'une intervention spécialisée des Jeunes Ambassadeurs du pôle « prévention et protection de l'enfance ». Les Jeunes Ambassadeurs ont adapté leurs interventions à la réalité que vivent ces enfants, accueillis en **Centre socio-éducatif** ou en **foyer d'accueil**.<sup>7</sup>

### **2.2.2**      *Les lycéens et le Conseil municipal d'enfant*

<sup>6</sup> voie en annexe p.37-38 : liste des structures ayant accueillis les Jeunes Ambassadeurs

<sup>7</sup> voir en annexe p. 37

Les lycéens, dans le cadre du **Comité académique à la vie lycéenne** et les enfants engagés dans les **Conseils d'enfants** <sup>8</sup>, déjà impliqués dans la vie citoyenne, ont bénéficié d'une rencontre avec les Jeunes Ambassadeurs du pôle « Instances Participatives ». Ces derniers ont présenté leur propre démarche citoyenne auprès de la Défenseur des enfants et les ont informés sur le rôle et la mission de celle-ci.

Dans le cadre de ce pôle, l'intervention des Jeunes Ambassadeurs s'est inscrite dans une autre dimension, la participation citoyenne des enfants et des jeunes, que ce soit à l'intérieur du lycée ou de la commune. Les Jeunes Ambassadeurs ont également organisé des activités auprès des enfants et des jeunes qui se rendent dans les **structures accueillant et informant les jeunes sur les conduites à risques**. <sup>9</sup>

### *2.2.3 Les enfants non voyants, malentendants ou porteurs de handicaps divers*

Il est très important que les jeunes handicapés puissent rencontrer les Jeunes Ambassadeurs afin d'être bien informés sur les droits de l'enfant et sur la protection dont ils peuvent bénéficier de la part de la Défenseure des enfants. Les enfants **des classes d'intégration scolaire de deux écoles primaires, ainsi que ceux de deux Instituts nationaux** <sup>10</sup> ont donc pu débattre avec les Jeunes Ambassadeurs de leurs droits et de leur protection et particulièrement de leur droit à la scolarisation.

Le Pôle Enfants Handicapés mobilise les Jeunes Ambassadeurs aux points inclus dans **la loi de 2005 sur l'égalité des chances**. Les Jeunes Ambassadeurs ont pu rencontrer des professionnels et ainsi prendre connaissance des "catégories" de handicaps : les enfants déficients sensoriels (sourds et aveugles), les enfants souffrant d'handicaps moteurs, d'handicaps cérébraux, ou encore d'handicaps associés. Ils ont appréhendé en réalité des différentes aides publiques sociales et compensatrices du handicap ainsi que des instances officielles.

### *2.2.4 Les enfants malades et hospitalisés*

---

<sup>8</sup> voir annexe p. 37

<sup>9</sup> voir en annexe p. 37

<sup>10</sup> voir en annexe p. 37-38

Le pôle Pédiatrie et Pédopsychiatrie a pour objectif de permettre aux enfants malades d'accéder, comme tous les enfants, à l'information concernant le Défenseur des enfants et la Convention internationale des droits des enfants comme tous les autres enfants et donc de bénéficier de l'action des Jeunes Ambassadeurs.

Les Jeunes Ambassadeurs se sont formés aux droits de l'enfant dans le cadre de l'Hôpital, à travers **la Charte européenne de l'enfant hospitalisé**.

Dans le cadre de ce pôle, les enfants de deux services hospitaliers<sup>11</sup> ont eu la possibilité de s'exprimer sur les droits de l'enfant hospitalisé notamment sur la douleur et de la peur, l'accès aux soins et aux protocoles, à l'information en fonction de leur âge afin de pouvoir participer aux décisions qui le concernent, à la poursuite de sa scolarité et d'activités ludiques culturelles ou sportives, et de bénéficier des soins palliatifs et du respect qui incombe à la fin de la vie.

#### 2.2.5 *Les enfants étrangers*

Les enfants étrangers, qu'ils soient accompagnés ou isolés, en situation irrégulière ou demandeurs d'asile ont le droit d'être informés de leurs droits fondamentaux. Ainsi, les enfants d'origine Rom<sup>12</sup>, les enfants accueillis dans le cadre d'une procédure de demande d'asile<sup>13</sup> ont pu assister aux animations des Jeunes Ambassadeurs intervenant dans le pôle « Enfants étrangers ».

Afin d'ajuster leur intervention, les Jeunes Ambassadeurs ont rencontré le Conseil Général du Rhône qui leur a permis d'aborder les situations complexes de ces enfants et des dispositifs d'accueil et de protection dont ils bénéficient.

#### 2.2.6 *Les enfants en centre éducatif fermé*

Les enfants ayant commis des actes répréhensibles par la loi, ont eu l'occasion de recevoir une visite des Jeunes Ambassadeurs pour un échange sur le Défenseur des enfants et la Convention Internationale des droits de l'enfant.

---

<sup>11</sup> voir en annexe p. 38

<sup>12</sup> Voir en annexe p.38 : Aide à la scolarisation des enfants tziganes

<sup>13</sup> voir en annexe p.38 : Forum Réfugié

## **IV. Déroulement du 29 janvier au 13 juillet 2007**

### **1. La formation préalable, le suivi, l'accompagnement**

#### **1.1 La formation préalable du 29 janvier au 14 février 2007**<sup>14</sup>

Le programme a été doté en amont d'une formation à la Convention Internationale des droits de l'enfant, à la mission et au fonctionnement du Défenseur des enfants ainsi qu'aux techniques d'animations.

Les Jeunes Ambassadeurs ont été accueillis dans les locaux du Défenseur des enfants et ont suivi cette formation axée sur les deux objectifs principaux de la mission des Jeunes Ambassadeurs :

- la Convention internationale des droits de l'enfant,
- le Défenseur des enfants.

Ont alterné **des temps de formation théorique, des visites** ainsi que des **rencontres avec des professionnels intervenant dans le champ de l'enfance** à l'instar des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou encore de l'Aide Sociale à l'Enfance mais aussi d'autres professionnels de terrain comme par exemple une écoutante de « Allô Enfance Maltraitée » .

Durant la formation, les Jeunes Ambassadeurs ont également pu construire leurs interventions avec un professeur de lettres modernes.<sup>15</sup>

#### **1.2 La préparation des animations et la création de supports**

Le programme Jeunes Ambassadeurs a requis de la part des jeunes recrutés par le Défenseur **une part importante de créativité** et ce afin de construire les animations proposées aux enfants ainsi que les supports qui allaient les appuyer.

Chaque champ d'action du programme (collège, centres sociaux, pôles d'interventions spécialisées) a fait l'objet de réflexions et a suscité la créativité des Jeunes Ambassadeurs. En effet, l'objectif de cette activité a été **la conception d'outils pédagogiques adaptés aux enfants**.

---

<sup>14</sup> voir en annexe p. 39-40 : Programme de formation

<sup>15</sup> voir en annexe p. 41 : liste des intervenants de la formation

Les Jeunes Ambassadeurs ont ainsi créé leur propre **plaquette de présentation**<sup>16</sup> qu'ils ont distribué à chaque enfant. Cette plaquette présentée sous forme de triptyque résume ainsi les informations essentielles de chaque intervention. Les enfants y retrouvent des informations précises sur la Convention internationale des droits de l'enfant, un résumé des missions du Défenseur des enfants ainsi que des moyens de le saisir.

Les Jeunes Ambassadeurs ont également conçu les activités qu'ils animent en classe ou dans d'autres lieux de vie de l'enfant. **Un jeu de l'Oie** a été réalisé dont les cases permettent d'interpeller l'enfant sur ses connaissances en matières de droits de l'enfant.

### 1.3 Une phase « test »

Dans la perspective d'un accompagnement et d'une mise en place progressive sur le terrain, quatre collèges<sup>17</sup>, ont accepté d'accueillir les Jeunes Ambassadeurs pour des interventions « test ». Soutenus par leurs correspondants territoriaux, les Jeunes Ambassadeurs ont alors pu se confronter à la réalité des interventions.

### 1.4 Le suivi et l'accompagnement

Des temps de préparation, des retours hebdomadaires de leur pratique, des ajustements de leur mission, un travail de reporting de leurs actions et de leurs répercussions ont jalonné le travail quotidien des Jeunes Ambassadeurs.

Ce travail a été renforcé par les rencontres mensuelles qui ont amené les Jeunes Ambassadrices de Strasbourg et Lyon à partager leur quotidien avec leurs collègues d'Ile de France.

Autour d'eux, l'équipe du dispositif et globalement les personnes au siège leur ont apporté encadrement et ressources.

Un travail de coordination avec le responsable d'Unis cité a également permis une veille constante des jeunes et de leurs besoins individuels.

---

<sup>16</sup> voir en annexe p. 42-43

<sup>17</sup> Collèges test : Louis Pasteur à la Celle Saint Cloud, Elsa Triolet, Victor Hugo et Raymond Queneau à Paris, dont coordonnées en annexe p. 27-28

## 1.5 Le tutorat

Des correspondants territoriaux répartis sur l'ensemble du territoire et outre-mer représentent la Défenseure des enfants auprès des institutions locales, et assurent la liaison entre le siège et le terrain. Ils font connaître à la Défenseure les dysfonctionnements locaux, des difficultés collectives ou à l'inverse, des initiatives favorables au respect de l'enfant qu'ils ont pu relever dans leur région.

L'investissement des Correspondants territoriaux dans le programme des Jeunes Ambassadeurs, dont l'expérience auprès du Défenseur est significative, a constitué une contribution très appréciable au tutorat des Jeunes Ambassadeurs. La mission engageante et difficile nécessitait un tutorat.

**Huit d'entre eux ont apporté une contribution précieuse en matière de tutorat.**<sup>18</sup>

Ils ont eu pour mission de les guider, de leur apporter des connaissances plus approfondies sur des thèmes spécifiques et de superviser les interventions spécialisées.

Ils ont aussi partagé leurs expériences, suivi leur évolution au fur et à mesure de leur mission.

En province, les correspondants territoriaux ont assuré le relais de l'équipe du siège pour compléter l'accompagnement des Jeunes Ambassadeurs. Grâce à leur réseau local, ils ont développé les possibilités d'interventions en collèges et en d'autres lieux.

---

<sup>18</sup> **Gaby TAUB**, correspondante du Défenseur des enfants pour Paris,  
**Anne LEFAY KERMAREC**, correspondante du Défenseur des enfants pour le Val d'Oise,  
**Claire DESDOIGTS**, correspondante du Défenseur des enfants pour les Yvelines,  
**Michel TESSIER**, correspondant du Défenseur des enfants pour les Hauts de Seine,  
**Antoinette MOUSSA MONTAIGNE**, correspondante du Défenseur des enfants pour la Seine Saint Denis,  
**Nicole DUFRESNOY**, correspondante du Défenseur des enfants pour le Val de Marne,  
**Jean RIVOIRE**, correspondant du Défenseur des enfants pour le Rhône,  
**Didier BOTTEAUX**, correspondant du Défenseur des enfants pour le Haut Rhin et le Bas Rhin.

## **2. Les interventions dans les 82 collèges qui ont accueilli notre programme**

Les interventions des Jeunes Ambassadeurs se sont articulées autour de **trois temps fondamentaux**.

### 2.1 La rencontre pédagogique

Une première visite intitulée rencontre pédagogique a permis aux Jeunes Ambassadeurs de prendre contact avec la direction et l'équipe enseignante, afin de leur présenter le programme et d'organiser une coordination.

### 2.2 La première intervention

Cette première rencontre pédagogique a été suivie, quelques jours plus tard, de la première intervention. D'une durée d'1 heure, elle a été l'occasion de présenter le Défenseur des enfants ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant et de poser les premières bases d'une relation d'échange avec les enfants.

### 2.3 La seconde intervention

Enfin, un troisième temps a été construit autour du débat avec les élèves et porte sur un thème précis, défini préalablement avec le professeur concerné ou ayant émergé dès la première intervention au travers des questions des enfants. Ce thème a recouvert une problématique particulière à laquelle les enfants sont particulièrement sensibles, comme par exemple les enfants soldats, les discriminations, la violence, la santé, etc... .

## **3. Des actions transversales**

Les Jeunes Ambassadeurs tout au long de leur mission ont participé à la promotion du Défenseur des enfants et de ses missions lors d'évènements de communication mais également lors de journées consacrées à un thème spécifique.

- ❖ La **journée de lutte contre les discriminations** organisée par le Centre Social de Montreuil le 21 mars. Les Jeunes Ambassadeurs y ont proposé un jeu de l'Oie géant pour lequel les cases étaient les supports de questions concernant les droits de l'enfant.

- ❖ Le **Salon « Si t'Jeune, t'là »**, organisé le 12 et 13 mai 2007 à Nice.
- ❖ Le **Comité des Jeunes du Défenseur des enfants** organisé le 12 mai 2007.
- ❖ La journée consacrée à l'accès au droit organisé par le **Centre d'Information de la Jeunesse** le 7 juin à Paris.
- ❖ La **Conférence « 18 ans, Liberté d'agir »** organisée par le COFRADE le 13 juin 2007 à Paris.
- ❖ Animation dans les classes au coté des juristes de la Maison de la Justice et du Droit à partir du Jeu de Loi, Lyon
- ❖ Conférence Départementale de la Protection de l'Enfance, Lyon
- ❖ Forum Fnac « Est ce que tout le monde vit comme moi ? », Lyon
- ❖ Forum du COFRADE sur le thème de l'accès à la majorité, Lyon
- ❖ Conférence organisée par le Centre d'accueil et de soins aux adolescents de Metz

Lors de ces actions, les Jeunes Ambassadeurs ont sensibilisé environ 600 enfants quant à leurs missions et celles du Défenseur des enfants.

#### **4. Le Bilan**

La phase de bilan final évalue l'ensemble des activités menées dans le cadre du programme Jeunes Ambassadeurs. Elle permet à chacun de présenter son travail, de l'analyser et d'en tirer les enseignements, de mettre en évidence les difficultés rencontrées, les forces et les faiblesses du programme et de faire des propositions d'améliorations.

Cette phase aura lieu du 9 juillet au 13 juillet 2007.

Elle s'appuie sur un entretien individuel (réalisé en partenariat avec Unis-Cité) sur une semaine de travail en commun en fin de mission.

Elle est encadrée par l'équipe du Défenseur des enfants et les tuteurs des Jeunes Ambassadeurs.



## V. Commentaire qualitatif

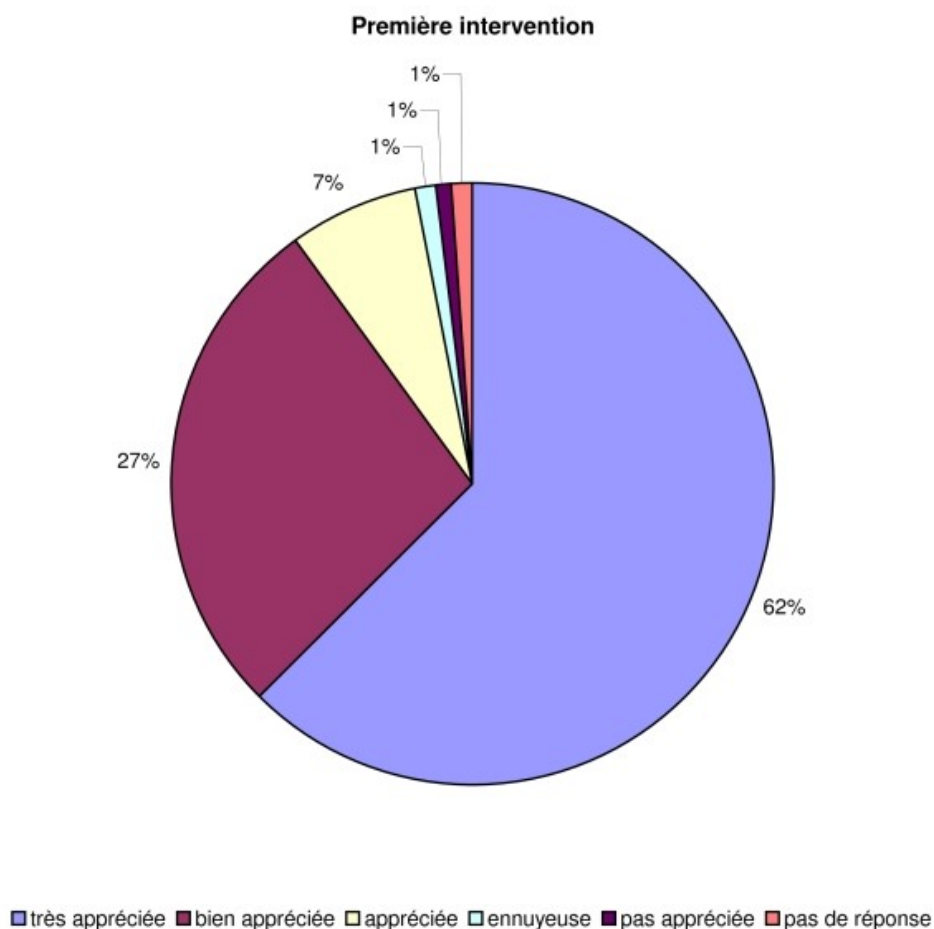
Les Jeunes Ambassadeurs ont bâti des questionnaires de satisfaction qu'ils ont donné aux enfants. Ils ont également organisé des débriefing avec les professeurs chaque fois qu'ils le pouvaient.

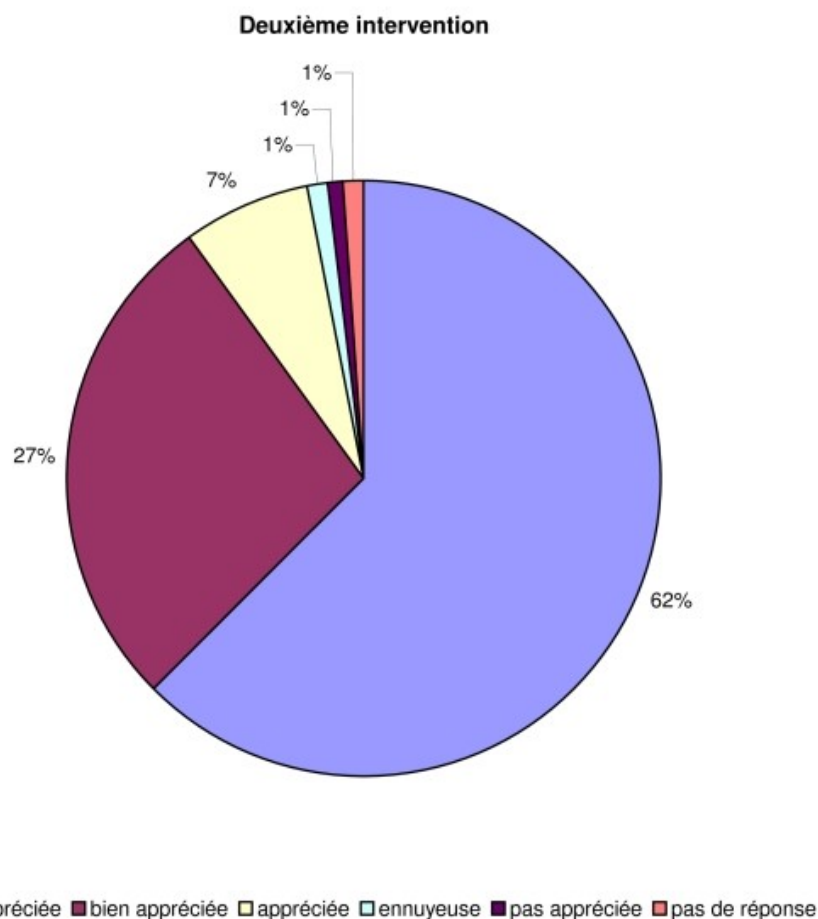
Les commentaires ci-après reprennent leur travail et l'entretien individuel dont ils ont bénéficié.

### 1. Au sujet des enfants

#### 1.1 Appréciation des interventions en collège

A partir des paroles d'enfants recueillies sur un **échantillon sur 3 académies**, Paris, Versailles, Créteil **et sur 3 collèges par académie**, soit un total de **632 enfants**, sont dégagées les statistiques suivantes :





Il apparaît donc que 37 % des enfants ont « très apprécié » la première intervention et 63 % la seconde intervention, que 38 % d'entre eux ont « bien apprécié » la première intervention et 26 % la seconde, et enfin que 4 % ont trouvé la première intervention ennuyeuse et 2 % la seconde.

## 1.2 Principaux apports

Ce programme a permis une meilleure connaissance de leurs droits par les élèves rencontrés. Chaque binôme de Jeunes Ambassadeurs a développé sa propre méthode de travail toujours dans un seul et même but : informer les enfants sur leurs droits et sur ce qui existe pour les faire respecter. Ces différentes approches, le plus souvent basées sur **l'interactivité et un mode ludique**, ont permis aux enfants de découvrir une autre façon d'apprendre, différente d'une heure de cours traditionnelle.

Chaque binôme a tenté de faire comprendre aux élèves leurs droits en recourant notamment à des jeux et en les faisant participer ou échanger leur point de vue.

C'est pour cette raison que **les interventions en classe ont été perçues par les enfants comme un lieu de libre-expression et de parole**. Ils ont pu davantage parler de sujets qui les touchent ou qu'ils n'abordent pas à la maison.

Les interventions des Jeunes Ambassadeurs ont permis aux enfants de **connaître la situation des autres enfants en France et dans le monde**. Ils ont été parfois touchés, ou même surpris des conditions de vie de certains enfants.

Les élèves ont également appris l'existence d'une « personne » en France, la Défenseure des enfants, en charge de faire mieux appliquer et respecter leurs droits.

Enfin certains enfants dits « difficiles en classe » ont eu l'occasion de **se révéler particulièrement dans les débats**, encourageant ainsi un changement de regard des professeurs à leur égard.

### 1.3 Action de repérage d'enfants pouvant être en danger

Quelques enfants ont donné des informations inquiétantes présumant un enfant en souffrance : 5 d'entre elles ont données lieu à une reprise de contact avec le chef d'établissement afin d'envisager un recueil d'informations plus précises.

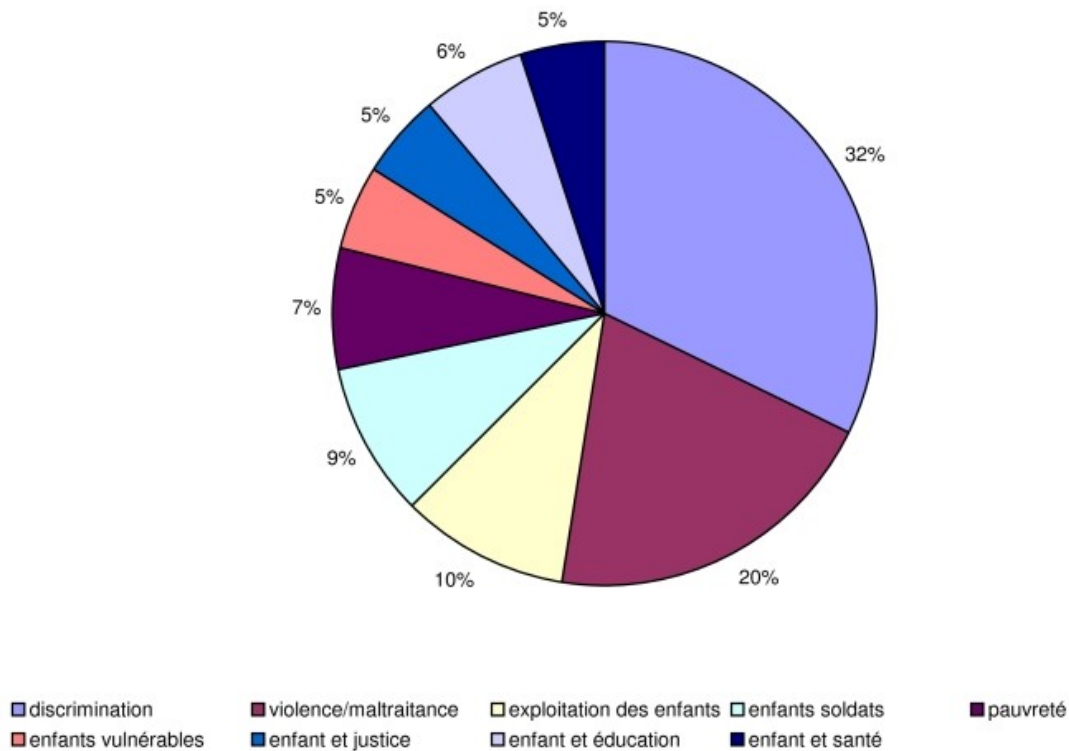
### 1.4 Thèmes de débat récurrents : la violence, les enfants soldats, la discrimination<sup>19</sup>

L'échantillon a regroupé 673 questionnaires, toujours sur 3 collèges de 3 académies pour l'analyse des droits les plus souvent abordés dans la deuxième intervention.

---

<sup>19</sup> Les 9 thèmes évoqués le plus souvent par les enfants : discrimination, violence, maltraitance, exploitation, enfants soldats, pauvreté, enfants vulnérables, enfants et justice, enfants et éducation, enfants et santé.

Questionnaire de thème préféré



Les thèmes de la discrimination (36%) et de la violence (22%) ont attiré le plus souvent prioritairement l'attention des enfants. **Il doit être noté toutefois que selon les départements et les collèges, les thèmes de débat choisis comme prioritaires sont très différents.** Les thèmes concernant les conditions de vie semblent moins les intéresser et les situations qu'ils ne connaissent pas vraiment les interpellent, comme, par exemple, l'exploitation et les enfants soldats.

## 2. Pour les professeurs et les professionnels

A travers ce programme, les professeurs et professionnels **ont pu découvrir et mieux connaître le Défenseur des Enfants.** En effet, dans bien des collèges, le Défenseur des enfants est encore assez méconnu ou ses fonctions sont assez mal perçues par les professionnels.

Ils ont donc pu découvrir que le Défenseur des enfants était un soutien et que tous les professionnels travaillant auprès des enfants pouvaient également le contacter en cas d'impasse sur la situation d'un enfant.

En ce qui concerne la relation élève-professeur, les professeurs ont pu découvrir, à travers les interventions des Jeunes Ambassadeurs, le point de vue et l'opinion de leurs élèves sur des sujets quelquefois sensibles, parfois leur vécu, au delà de ce qu'ils en avaient perçu jusqu'à présent. En voyant **la participation et la libre-expression** engendrées durant les interventions, les professeurs ont été intéressés à rechercher d'autres approches pédagogiques. Un grand nombre de ces professeurs ont profité de ces interventions pour rebondir sur le sujet **et travailler plus en profondeur les droits de l'enfant** dans la suite de leur enseignement.

### **3. Pour les Jeunes Ambassadeurs**

A travers le programme, les Jeunes Ambassadeurs, avec auparavant des parcours très différents **ont pu participer à un projet dès son élaboration**. Les Jeunes Ambassadeurs **ont acquis des connaissances** concernant la Convention internationale des droits de l'enfant, le système judiciaire appliqué aux enfants et le fonctionnement du milieu associatif.

Les Jeunes Ambassadeurs ont appris à **travailler en équipe de 2, de 4 ou de 8**. Ils ont eu à **prendre des initiatives**, à faire preuve d'une certaine **autonomie** lors des déplacements dans les collèges. Les Jeunes Ambassadeurs ont mobilisé leur créativité quant à la construction de supports pour les diverses animations. Ils ont pu juger des aléas dans la mise en place d'un nouveau projet et expérimenter **la polyvalence** pour le mener à bien. Ainsi, chacun a pu mettre à profit ses propres compétences mais tous ont acquis une capacité d'adaptation.

En effet, en plus d'avoir été entraînés à s'exprimer devant une classe, les Jeunes Ambassadeurs ont dû apprendre à adapter leur discours et leur explication des droits de l'enfant pour des enfants de tout âge et de différents horizons. Ainsi, ils ont acquis une meilleure aisance à s'exprimer en public d'autant plus que le fait de s'adresser à des enfants reste très formateur.

Les Interventions spécialisées ont permis à certains d'approfondir un domaine particulier des droits de l'enfant en lien avec leur projet professionnel.

Au terme de la mission, les Jeunes Ambassadeurs disent être fiers d'avoir réussi à mener à bien « la mission Jeunes Ambassadeurs » et ce, sans expérience particulière.

Le programme a, en général, confirmé leur projet professionnel ou pour certains d'entre eux les a réorienté vers le domaine de l'enfance ou de la jeunesse.

## ***VI. Perspectives***

Cette première action expérimentale a montré la pertinence d'un tel dispositif. Le partenariat avec l'Education Nationale et Unis-Cité s'est avéré très positif, démontrant le vif intérêt des chefs d'établissements aux droits fondamentaux de l'enfant, à l'information et à la conscience citoyenne que ces interventions permettent de développer.

Beaucoup ont été sensibles aux méthodes pédagogiques qui ont été utilisées par les Jeunes Ambassadeurs, facilitant l'expression de tous les enfants.

Le partenariat avec d'autres structures pour les enfants accueillis temporairement ou durablement dans ces Interventions spécialisées montre un besoin d'attention particulier à tous les enfants qui ne sont pas en collège.

La possibilité d'avoir rencontré des enfants de tous âges et de manière plus proche dans les centres sociaux a permis un approfondissement de ces questions de droits fondamentaux.

Même si on peut se réjouir d'avoir eu connaissance d'un nombre très limité de situations à risque, cette action a contribué à une vocation de repérage et de prévention.

### **1. Un renouvellement du programme et une extension à 9 mois**

Après une première expérimentation, le programme sera renouvelé couvrant cette fois l'année scolaire entière. Il débutera début octobre et se terminera fin juin 2008.

Sur une période de 9 mois, les Jeunes Ambassadeurs interviendront en milieu scolaire, dans les classes de cinquième, dans les centres sociaux.

Des interventions spécialisées seront également développées dès le début de la mission, certains partenaires comme l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière voulant installer, par le biais d'une convention, l'intervention des Jeunes Ambassadeurs de manière régulière tout au long de l'année.

## **2. Une consolidation et un développement en région**

Une consolidation du nombre des Jeunes Ambassadeurs est envisagée sur la ville de Strasbourg avec 4 jeunes civils volontaires, et sur la région Rhône -Alpes, avec 4 jeunes civils à Lyon et 4 à Grenoble.

## **3. De nouvelles implantations**

Un programme est à l'étude pour le département de la Vienne et dans une autre capitale régionale.

## *ANNEXES*

1. Tableau représentant le nombre approximatif d'enfants rencontrés dans le cadre du programme Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants,
2. Tableau représentant le nombre approximatif d'enfants rencontrés dans le milieu scolaire,
3. Liste des collèges ayant accueilli le programme Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants,
4. Tableau représentant le nombre approximatif d'enfants rencontrés dans les centres sociaux,
5. Liste des centres sociaux ayant accueilli le programme Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants,
6. Liste des structures ayant accueilli les Jeunes Ambassadeurs dans le cadre des pôles d'interventions spécialisées,
7. Planning de formation des Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants,
8. Liste des intervenants de la formation des Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants,
9. Plaquette imaginée par les Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants et distribuée aux enfants.



**TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE APPROXIMATIF D'ENFANTS  
RENCONTRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
JEUNES AMBASSADEURS DU DEFENSEUR DES ENFANTS**

| CHAMPS D'ACTION                       | NOMBRE D'ENFANTS |
|---------------------------------------|------------------|
| COLLEGES                              | 7875             |
| ECOLE PRIMAIRE                        | 180              |
| CENTRES SOCIAUX                       | 560              |
| POLES D'INTERVENTIONS<br>SPECIALISEES | 130              |
| AUTRES (conférences, salons,...)      | 600              |
| TOTAL                                 | 9345             |

**TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE APPROXIMATIF D'ENFANTS  
RENCONTRES DANS LE MILIEU SCOLAIRE**

| <b>ACADEMIE</b>   | <b>NOMBRE DE COLLEGES</b> | <b>NOMBRES DE CLASSES</b> | <b>NOMBRE D'ENFANTS*</b> |
|-------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| <b>CRETEIL</b>    | <b>22</b>                 | <b>89</b>                 | <b>2225</b>              |
| <b>PARIS</b>      | <b>15</b>                 | <b>47</b>                 | <b>1175</b>              |
| <b>VERSAILLES</b> | <b>24</b>                 | <b>104</b>                | <b>2600</b>              |
| <b>LYON</b>       | <b>9</b>                  | <b>37</b>                 | <b>925</b>               |
| <b>STRASBOURG</b> | <b>12</b>                 | <b>38</b>                 | <b>950</b>               |
| <b>TOTAL</b>      | <b>82</b>                 | <b>315</b>                | <b>7875</b>              |

\* le nombre d'enfants par classe est estimé à 25 en moyenne.

**COLLEGES AYANT ACCUEILLI LES INTERVENTIONS  
DES JEUNES AMBASSADEURS DU DEFENSEUR DES ENFANTS**

1. ACADEMIE DE PARIS

| COLLEGE          | ADRESSE                                 |
|------------------|---|
| George SAND      | 159 rue de Tolbiac<br>75 013 Paris      |
| CHARLEMAGNE      | 13 rue Charlemagne<br>75 004 Paris      |
| Edgard VARESE    | 16-18 rue Adolphe Mille<br>75 019 Paris |
| Jacques PREVERT  | 18 rue St Benoît<br>75 006 Paris        |
| COURTELINE       | 48 rue docteur Netter<br>75 012 Paris   |
| DECOUR           | 12 avenue de Trudent<br>75009 Paris     |
| César FRANCK     | 5 rue de la Jussienne<br>75 002 Paris   |
| Gustave FLAUBERT | 76-84 avenue d'Ivry<br>75 013 Paris     |
| Henri MATISSE    | 3 rue Vitruve<br>75 020 Paris           |
| W.A. MOZART      | 7 rue Jomard<br>75 019 Paris            |
| Elsa TRIOLET     | 9 rue Yeo Thomas<br>75 013 Paris        |
| CLEMENCEAU       | 43 rue des Poissonniers<br>75 018 Paris |

|               |                                       |
|---------------|---------------------------------------|
| Boris VIAN    | 76 boulevard Berthier<br>75 017 Paris |
| Paul VERLAINE | 167 rue de Bercy<br>75012 Paris       |
| Paul BERT     | 8 rue Huygens<br>75 014 Paris         |

## 2. ACADEMIE DE VERSAILLES

|                   |  |
|-------------------|--|
| André CHENIER     | 2 rue Diderot<br>78 205 Mantes La Jolie                  |
| Paul ELUARD       | 2 rue des Graviers<br>78 280 Guyancourt                  |
| Youri GARGARINE   | Avenue du Pasteur Martin Luther King<br>78 200 Trappes   |
| Jean MONNET       | Place de l'Europe<br>78 810 Feucherolles                 |
| Louis PASTEUR     | 41-45 rue Saint Nicolas<br>78 200 Mantes La Jolie        |
| Louis PASTEUR     | 30 avenue de Circout<br>78 170 La Celle Saint Cloud      |
| Ste THERESE       | 10 route de Lewis Saint Nom<br>78 320 Le Mesnil St Denis |
| Paul ELUARD       | 16 allée Le Corbusier<br>92 000 Nanterre                 |
| Anne FRANCK       | 112 rue Adolphe Pajeaud<br>92 160 Antony                 |
| MOULIN JOLY       | 34 rue Robert Schuman<br>97 701 Colombes                 |
| Louis PASTEUR     | 40 rue Jean Jaures<br>92230 Gennevilliers                |
| François TRUFFAUT | Rue Paul Derouledé<br>92600 Asnières                     |
| Jean PERRIN       | 20 22 rue des Goulvents<br>92 000 Nanterre               |

|                  |   |
|------------------|---|
| Auguste RENOIR   | 1 villa Rouveyrol<br>92600 Asnières               |
| Edouard VAILLANT | 66 Henri Barbusse<br>92230 Gennevilliers          |
| VOLTAIRE         | 21 rue de Montaigne<br>92600 Asnières             |
| Paul ELUARD      | 11 rue Claude Monet<br>95 140 Garges les Gonesses |
| Jules FERRY      | 1 impasse Madeleine<br>95 600 Eaubonne            |
| Anatole FRANCE   | 34 avenue Pierre Koenig<br>95 200 Sarcelles       |
| La BUSSIE        | 95 038 BP Vauréal                                 |
| Le PARC          | 9 rue du Parc<br>95 310 St Ouen l'Aumone          |
| Jean LURCAT      | 37 rue Marius Delpech<br>95 200 Sarcelles         |
| Romain ROLLAND   | 10 allée Romain Rolland<br>95 100 Argenteuil      |
| LA JUSTICE       | Allée des Nations<br>95000 Cergy                  |

### 3. ACADEMIE DE CRETEIL

|                |  |
|----------------|--|
| Didier DAURAT  | 72 avenue de la Division Leclerc<br>93350 Le Bourget |
| Paul ELUARD    | 16 rue Raspail<br>93107 Montreuil                    |
| Théodore MONOD | 5 vieux chemin de Meaux<br>93 220 Gagny              |
| Lucie AUBRAC   | 1 sentier du Clos<br>93430 Villetaneuse              |

|                       |   |
|-----------------------|---|
| COROT                 | 2 rond-point Thiers<br>93 340 Le Raincy               |
| LENAIN DE TILLEMONT   | 87 rue Lenain de Tillemont<br>93 100 Montreuil        |
| LIBERTE               | 84 rue de la Liberté<br>93 700 Drancy                 |
| POINCARE              | 82, 84 avenue de la République<br>93 120 La Courneuve |
| Albert CAMUS          | Rue Albert Camus<br>BP593<br>77 333 Meaux             |
| DIDEROT               | Rue du Commandant l'Herminier<br>93 300 Aubervilliers |
| DUNANT                | 67 avenue H. Dunant<br>77 100 Meaux                   |
| PREVERT               | 35 Boulevard Gambetta<br>93 130 Noisy le Sec          |
| Roger MARTIN DU GARD  | 36 rue Jules Vedrine<br>93 800 Epinay sur Seine       |
| Jean ZAY              | 66 bis route d'Aulnay<br>93 140 Bondy                 |
| Louis ISSAURAT        | 14 rue R. Poincaré<br>94 000 Créteil                  |
| DE LATTRE             | 1 rue du Progrès<br>94 170 Le Perreux Sur Marne       |
| Louis PASTEUR         | 50 rue Pasteur<br>94 800 Villejuif                    |
| Pierre et Marie CURIE | 5 chemin des Boutareines<br>94 350 Villiers s/ Marne  |
| Elsa TRIOLET          | 2 avenue Boileau<br>94 500 Champigny sur Marne        |
| Guy MOQUET            | 1 rue Darwin<br>94 800 Villejuif                      |
| MOLIERE               | 68 rue Molière<br>94 200 Ivry sur Seine               |

|           |   |
|-----------|---|
| OFFENBACH | 17 avenue de la 1ère Division Française<br>Libre<br>94 160 St Mandé |
|-----------|---|

#### 4. ACADEMIE DE LYON

|                    |  |
|--------------------|--|
| AMPERE             | 31 rue de la Bourse<br>69 002 Lyon             |
| CLEMENCEAU         | 40 rue capitaine robert Cluzan<br>69 007Lyon   |
| Jean DAST          | 68 rue Jean Parot<br>42 023 St Etienne         |
| Françoise DOLTO    | 58 avenue Paul Doumer<br>69 630 Chaponost      |
| Jacques DUCLOS     | 91 rue de la Poudrette<br>69 120 Vaux en Velin |
| Raoul DUFY         | 74 rue Mazenod<br>69 396 Lyon                  |
| La Haute Azergues  | Le Charbonnier<br>69 870 Lamure sur Azergues   |
| Martin LUTHER KING | 39 avenue des Tilleuls<br>69 780 Mions         |
| Jules VALLES       | 7 rue Robespierre<br>42 150 La Ricamarie       |

#### 5. ACADEMIE DE STRASBOURG

|               |                   |
|---------------|-------------------|
| André MAUROIS | 67242 Bischwiller |
|---------------|-------------------|

|                |   |
|----------------|---|
| BALDUNG GRIEN  | 6 rue des Alouettes<br>67 728 Hoert       |
| Romain ROLLAND | 4 rue de Wissenbourg<br>67 152 Erstein    |
| KLEBER         | 22 rue Kleber,<br>67 504 Strasbourg       |
| LES ROSEAUX    | 2, A rue des Roseaux<br>67 400 Illkirch   |
| SOLIGNAC       | 16 rue Louis Braille<br>67 089 Strasbourg |
| VAL DE MODER   | 13 rue de l'école<br>67 350 La Walk       |
| WOLF           | 4 rue de la Belette<br>68 100 Mulhouse    |
| Robert SCHUMAN | rue de Luxembourg<br>67 230 Benfeld       |
| HERLISHEIM     | 1 rue du collège<br>67 850 Herlisheim     |
| KOCHERSBEG     | 1, rue Perez<br>67370 Truchtersheim       |
| STOCKFELD      | 71 rue des Jésuites<br>67 100 Strasbourg  |



**TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE APPROXIMATIF D'ENFANTS  
RENCONTRES DANS LES CENTRES SOCIAUX**

| <b>REGIONS</b>    | <b>NOMBRE D'ENFANTS</b> |
|-------------------|-------------------------|
| <b>PARIS</b>      | <b>270</b>              |
| <b>LYON</b>       | <b>125</b>              |
| <b>STRASBOURG</b> | <b>165</b>              |
| <b>TOTAL</b>      | <b>560</b>              |

## LES CENTRES SOCIAUX

- En Ile de France

### Maison de la Solidarité

#### ❖ Centre Social Grenelle

Adresse : 1 rue Albert Doyen

94000 Créteil.

Tel : 01.43.77.62.73



Adresse : 17 rue de l'Avre,

75015 Paris

Tel : 01.45.79.81.49

#### ❖ Centre Social Roquette

Adresse : 47 rue de la Roquette

75011 Paris

Tel : 01 49 23 81 50

#### ❖ Centre Social Relais 59

Adresse: 1 rue Hector Malot

75012 Paris

Tel : 01 43 43 20 82.

#### ❖ Centre social Les Doucettes

Adresse : 33, rue du Tiers Pot

95140 - Garges Les Gonesses

Tél : 01.39.93.27.37

❖ **SFM Montreuil**

Adresse : 7 avenue Salvador Allende  
93100 Montreuil  
Tél : 01 48 57 67 12

❖ **Centre social Espace Torcy**

Adresse : 2 rue de Torcy  
75018 Paris.  
Tel : 01 40 38 67 00

- Lyon

❖ **Centre social Gerland**

Rue Jacques Monod  
69007 Lyon

❖ **Centre social de la Sarlaie**

Espace Convention  
Rue de la Convention  
69 600 Oullins

- Strasbourg

❖ **Centre social L'Albatros**

Rue des Hirondelles  
67380 Lingolsheim  
03 88 77 90 92

❖ **Centre social Victor Schoelcher**

56 rue du Rieth  
67200 STRASBOURG

❖ **Centre social Victor Hugo**

27 bd Victor Hugo  
67200 Strasbourg

❖ **Centre social Porte Ouverte**

13 a rue du Hohwald  
67 000 Strasbourg

❖ **Maison de quartier Ziegelwasser**

4, rue de Bergerac  
67100 Strasbourg

❖ **Centre social Camille Klaus**

41 rue Virgile  
67200 Strasbourg

❖ **Centre social Neudorf**

11 r Antoine Becker  
67100 Strasbourg

❖ **Centre social Fossé des 13**

6 rue Finkmatt  
67000 Strasbourg

## LES POLES D'INTERVENTIONS SPECIALISEES

### 1. Pole Protection et Prévention de l'Enfance

❖ Le Foyer du Clair Logis

5 Square Lamarck

75018 Paris

Tel : 01 53 41 82 50

❖ Maison d'enfants de l'OSE

Château de Vaucelles

2à rue de la Tuyolle

95150 Taverny

### 2. Pole Instances Participatives

❖ Conseil académique à la vie lycéenne de l'académie de Versailles

Rectorat de Versailles

3 boulevard de Lesseps

78017 VERSAILLES Cedex

❖ Conseil Municipal d'enfants

Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement

❖ Tête à Tête

Centre commercial de Rosny sous Bois

### 3. Pole enfants handicapés

❖ Institut National des Jeunes Aveugles

56 bd des Invalides  
75007 PARIS

❖ Institut National des Jeunes Sourds

254 r St Jacques  
75005 Paris

❖ Maison départementale des personnes handicapées

❖ Classes d'intégration scolaire

- Ecole Jeanne d'Arc (Paris 12<sup>ème</sup>)
- Ecole du Renard (Paris 4<sup>ème</sup>)

**4. Pole Pédiatrie et Pédopsychiatrie**

❖ Hôpital Jean Verdier

avenue 14 Juillet  
93140 Bondy

❖ Hôpital Pitié Salpêtrière

47 bd Hôpital  
75013 Paris

## PLANNING DE FORMATION

|       | Lundi<br>29 janvier   | Mardi<br>30 janvier   | Mercredi<br>31 janvier   | Jeudi<br>1 février  | Vendredi<br>2 février         |                  |   |
|-------|---|---|--|---|-------------------------------|------------------|---|
| 09.00 | Accueil<br>Intervention D.Versini<br>Présentation S. Chesnay<br>Présentation C.Claveau<br>Présentation des J.A.<br>Présentat. Odile, Ani,<br>Julien | O.N.U.  | Droit de vivre<br>en famille<br>(2h)<br>Droit à une identité<br>(1h)<br>Devoirs des Etats                        | Présentation de la PJJ<br>par deux intervenants   | Droit à l'éducation<br>(1h)   |                  |   |
| 10.00 |   | Droits de l'Homme   |  |   | Droit à la santé<br>(1h)      |                  |   |
| 11.00 |   | Introduction à la CIDE  |  |   | Préparation<br>d'intervention |                  |   |
| 12.00 |   |   |  |   | (1h)                          |                  |   |
| 13.00 | DEJEUNER  |   |  |   |                               |                  |   |
| 14.00 | Présentation des<br>chargés de mission  | Définition de l'enfant<br>(1h)  | Guide des procédures<br>au sein du DE<br>S. Pasquier<br>(2h)<br>Présentation du Comité<br>des Jeunes<br>C.Wilson | Protection spéciale<br>pour des enfants<br>plus vulnérables<br>(1h30)<br>Lutte contre la<br>précarité (1h)<br>Lancement binômes | Q.C.M.<br>(1h30)              |                  |   |
| 15.00 |   | 4 articles ; 4 principes<br>généraux  |  |   |                               | Présentation du  |   |
| 16.00 |   | (2h)  |  |   |                               | programme de la  |   |
| 17.00 |   |   |  |   |                               | semaine suivante |   |
| 18.00 |   |   |  |   | Debriefing                    |                  |   |
|       | Lundi<br>5 février  | Mardi<br>6 février  | Mercredi<br>7 février  | Jeudi<br>8 février  | Vendredi<br>9 février         |                  |   |
| 09.00 | Protection contre<br>les formes de<br>violence<br>(1h30)<br>Préparation<br>d'intervention<br>(1h30)   | Lutte contre les<br>différentes formes<br>d'exploitation<br>(1h30)<br>Préparation<br>de la 1ère rencontre<br>(1h30) | Gaby TAUB<br>ASE<br>(1h30)<br>Mineurs délinquants<br>(1h30)  | Rencontre dans les<br>collèges tests<br>Binomes + debriefing  | Préparation<br>d'intervention |                  |   |
| 10.00 |   |   |  |   |                               |                  |   |
| 11.00 |   |   |  |   |                               |                  | Mme Briand<br>Projet de loi de<br>protection de l'enfance |
| 12.00 |   |   |  |   |                               |                  |   |

|       |   |                               |                                  |  |   |
|-------|---|-------------------------------|----------------------------------|--|---|
| 13.00 | DEJEUNER  |                               |                                  |  |   |
| 14.00 | Rencontre avec des<br>avocats d'enfants<br>(3h30)<br><br>1. Rencontre avec 4<br>avocats<br><br>2. Visite du tribunal<br>pour enfants de Paris | Préparation<br>d'intervention | 2 Binômes + debriefing<br>(1h15) | Correspondants<br>territoriaux<br>(3h) | Dans un établissement,<br>devant une classe :<br><br>Comment se présenter?<br><br>Comment faire<br>une animation?<br><br>Matthieu Verrier,<br>professeur de lettres |
| 15.00 |   |                               | La Justice des mineurs<br>(2h)   |  |   |
| 16.00 |   |                               | Muriel Eglin                     |  |   |
| 17.00 |   |                               | (Juge des enfants)               |  |   |

|       |  |   |
|-------|--|---|
|       | Lundi<br>12 février                      | Mardi<br>13 février   |
| 09.00 | Préparation                              | Préparation   |
| 10.00 | d'intervention                           | d'intervention  |
| 11.00 |  |   |
| 12.00 | DEJEUNER                                 |   |
| 14.00 | Allo Enfance Maltraitée<br>119<br>(3h30) | Gestion des<br>situations<br>difficiles<br><br>Christian Danabé |
| 15.00 |  |   |
| 16.00 |  |   |
| 17.00 |  |   |
| 18.00 |  |   |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
|  | Dej                         |
|  | Cours DE                    |
|  | Cours CIDE                  |
|  | Visites                     |
|  | Rencontres                  |
|  | Préparation<br>intervention |
|  | Jeu de binôme               |
|  | Contrôle                    |



## INTERVENANTS DURANT LA FORMATION DES JEUNES AMBASSADEURS DU DEFENSEUR DES ENFANTS

| NOMS                | FONCTIONS   |
|---------------------|---|
| Laurence HASCOET    | Magistrat, PJJ  |
| Benoît DESCOUBES    | Directrice, chef de bureau des méthodes et de l'action éducative  |
| Dominique ATTIAS    | Avocate   |
| Edouard de BRUCE    | Avocat  |
| Laurence MIKALEFF   | Avocate   |
| Catherine BRAULT    | Avocate   |
| Laurence BILBILLE   | Avocate   |
| Muriel EGLIN        | Juge des enfants  |
| Catherine BRIAND    | Ministère du travail, des relations sociales et de la Solidarités |
| Marie-Pierre MARION | Coordinatrice, SNATEM   |
| Matthieu VERRIER    | Professeur de lettres modernes                                    |